

Juillet - Août 2014

Guermantes



Bulletin d'Informations Municipales

MARNEetGONDOIRE
Communauté d'agglomération

Chers Guermantaises, chers Guermantais,

communication.guermantes@gmail.com

Cette adresse mail est pour vous. Elle a été créée pour vous **permettre de vous exprimer**, pour que vous puissiez dire à vos élus ce qui ne va pas ... mais aussi ce qui va, pour signaler un événement à venir ou une manifestation d'intérêt collectif, ou, tout simplement, **pour échanger**. Cette boîte mail sera **consultée quotidiennement**. Je vous encourage à l'utiliser. L'élu concerné et moi-même auront à cœur de répondre très rapidement à vos messages.

En ce moment, je sais que les travaux en cours rue des Lilandry occasionnent des désagréments pour les riverains concernés, pour nos 2 restaurateurs et pour les riverains des rues empruntées par les déviations. Nous essayons d'y remédier.

Pour l'heure, au nom de tout le Conseil Municipal, je **vous souhaite un très bel été** et, pour ceux qui partent, de très bonnes vacances, ensoleillées.

Denis MARCHAND, Maire de Guermantes.

TRAVAUX

A compter de **lundi 7 juillet**, et **pendant un mois**, les travaux de remplacement des canalisations d'eau concerneront tout le carrefour RD35 / RD217bis (église). **La circulation sera très perturbée** et régulée par des feux tricolores de travaux. Nous vous conseillons d'essayer d'éviter ce secteur pendant toute la durée des travaux.



Etat Civil du 1^{er} semestre 2014.

Décès :

- Pierre DUSOLEIL le 8 mars,
- Elza JELENSPERGER le 4 mai.

Naissances :

- Éthan POTHIER DAMBRY le 16 mars,
- Maëlle FARENC ROL-TANGUY le 10 avril.

La Mairie sera fermée le samedi 16 août.

DATES A RETENIR :



Au vert dans le Parc des Cèdres
(voir programme détaillé au verso)



Ramassage des déchets verts

Rentrée des enseignants



Rentrée des élèves

Forum des associations



Au vert dans le parc des Cèdres à Conches sur Gondoire

Animations
pour toute
la famille

Dimanche 6 juillet 2014
Entrée libre

© Tous droits réservés

Office de
Tourisme
MARNE
et
GONDOIRE

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUN 2014.

PRESENTS :

Jacques COURPOTIN, Michèle GASTAUD, Arame KONATE, Gérard LEUX, Annie LUTTENAUER, Pierre POMMIER, Michel POYAC, Jean-Philippe RAFFOUX, Patricia ROMAN, Thanh Huong TRAN, Annie VIARD.

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie BILLY qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND.
Guy JELENSPERGER qui a donné pouvoir à Michèle GASTAUD.
Véronique FONTAINE qui a donné pouvoir à Michel POYAC.

MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délégation aux Affaires Sociales a été donnée à Nathalie BILLY et qu'à ce titre elle percevra des indemnités de fonction. Il convient donc de modifier les pourcentages des indemnités actuellement versées aux élus de Guermentes.

Le Conseil Municipal

MODIFIE le tableau des indemnités comme suit :

PRECISE que cette délibération prendra effet à compter du 1^{er} juin 2014.

fonction		Indemnité brute mensuelle
Maire	Denis MARCHAND	1 558,60 €
Adjoints (4)	Annie VIARD	589,23 €
	Gérard LEUX	589,23 €
	Michèle GASTAUD	589,23 €
	Jacques COURPOTIN	589,23 €
Conseillères municipales	Patricia ROMAN	114,04 €
	Nathalie BILLY	114,04 €

SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une loi de mars 2014 a modifié certains articles du Code de L'Energie et prévoit notamment la fin des tarifs réglementés. Les collectivités territoriales auront obligation d'effectuer une procédure de mise en concurrence. Pour Guermentes, l'échéance du tarif réglementé GDF est le 31 décembre 2015.

CONSIDERANT que la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la Loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

CONSIDERANT que le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) propose de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine et Marne.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le programme et les modalités financières.

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat de GAZ.

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

SDESM – ADHESION DES COMMUNES DE FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAMG POUR INTEGRER LA COMPETENCE « EAU ».

Le Maire précise que cette prise de compétence a fait l'objet de plusieurs débats au sein du Bureau Communautaire. La CAMG gère déjà, au travers du SIAM, les eaux usées et considère comme prioritaire de compléter cette compétence en prenant en charge la gestion de l'eau potable.

Elle permettra à la communauté de disposer d'une vision globale sur les circuits de l'Eau (eau blanche, eau grise et eau pluviale). Il s'agit de l'intérêt général afin que chacun sur le territoire de Marne et Gondoire puisse bénéficier du même service et du même tarif de l'eau. La prise de compétence assurera une homogénéité mais aussi de nouvelles perspectives pour une gestion efficace des réseaux d'autant que fin 2016 il n'y aura qu'un seul et unique fermier sur l'assainissement après la renégociation de l'ensemble des délégations de services publics existant dans ce domaine.

à Un même service de qualité, au meilleur prix et au bénéfice de tous les habitants de Marne et Gondoire.

Enfin, la solidarité communautaire doit jouer et permettre à la commune de Lesches de réaliser les investissements importants afin de maintenir son réseau de distribution aux normes au bénéfice des concitoyens. La prise de compétence « Eau » assurera cette solidarité entre tous.

Les principales conséquences de cette prise de compétence sont :

- la CAMG se substituera aux communes membres de l'intercommunalité au sein du syndicat des eaux de Lagny en demandant officiellement son adhésion.
- La dissolution de fait et de droit du SIAEP CCM regroupant les communes de Chanteloup-en-Brie, Montévrain et Chalifert.
- La CAMG reprenant à son compte toutes conventions, marchés publics, délégations de services publics permettant la collecte, le transport, et la distribution de l'eau potable passés par les communes de Chanteloup-en-Brie, Montévrain, Chalifert et Lesches.
- La représentation-substitution de la commune de Jablines au syndicat des eaux de Tremblay en France.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération unanime du Conseil Communautaire n° 2014-053 du 12 mai 2014

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire.

APPROBATION DE LA NOTE RELATIVE AUX CONSEQUENCES DE LA LOI PORTANT SUR L’AFFIRMATION DES METROPOLES.

Créer des pôles d'influence capables de dialoguer avec le futur Grand Paris implique la mise en place d'intercommunalités géantes de plus de 200 000 habitants. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, en la personne de son Président Michel CHARTIER, ne se retrouve pas dans cette

Au vert dans le parc des Cèdres

Détail des animations :

Atelier cerf-volant

10h Jeu « Voyage à travers les contes »

à

18h **Atelier grain** (à partir de 30 mois)

Parcours dans les arbres

Tyrolenne

Labyrinthe des aventuriers

Jardins de sensations

Tir à l'arc

Les enfants sont invités à venir déguisés !

14h à 18h **Initiation trikke** **Balades à poney**

Contes et nature en musique par l'ensemble Tutti Quanti

12h30 Pique-nique musical

15h « Ploche musique »
Rendez-vous à la glacière

17h30 Un final tout en musique

Avenue des Deux Châteaux - 77600 Conches sur Gondoire

Stationnement
Entrée piétonne
Le Parc des Cèdres
Rue du Fort du Bois
Avenue des Deux Châteaux
Avenue Charles Péguy
Rue Charvet
Jossigny

Office de Tourisme MARNE et GONDOIRE

<http://tourisme.marneetgondoire.fr>
Tél. 01 64 02 15 15
officedetourisme@marneetgondoire.fr

perspective qui conduirait au regroupement de plusieurs communautés de communes dont les objectifs sont, de fait, complètement différents. Dans sa note, il rappelle en effet que le projet de territoire de Marne et Gondoire s'articule autour de quatre axes :

- Pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole, levier du projet de territoire.
- Maitriser une urbanisation active et solidaire.
- Structurer une mobilité durable.
- Affirmer l'image du territoire dans la dynamique départementale et régionale.

En conséquence, Michel CHARTIER demande que, par délibération, les dix-huit communes de la Communauté d'Agglomération lui confirment leur soutien dans sa demande de dérogation.

Le Conseil Municipal

APPROUVE la note relative aux conséquences de la Loi portant sur l'affirmation des métropoles.

DEMANDE qu'en égard à la spécificité de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, à son projet de territoire et aux valeurs qu'elle porte et qui nous semble pleinement entrer dans l'esprit de ce cadre dérogatoire, **de pouvoir bénéficier de la dérogation prévue à l'article 10 de la Loi du 27 janvier 2014 afin de pérenniser la cohésion territoriale de Marne et Gondoire.**

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'allouer la somme de 150 € à l'association des parents d'élèves.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

DECISION N°1 : Signature d'un contrat de prestations de service avec le SACPA (capture, ramassage et transports d'animaux errants) à compter du 1^{er} juillet 2014.

DECISION N° 2 : signature d'un contrat d'entretien pour l'antenne collective de TV avec MJM électronique à compter du 1^{er} avril 2014.

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Il informe du passage obligatoire à la dématérialisation de la comptabilité à compter du 1^{er} janvier 2015 entraînant une dépense budgétaire non négligeable de 2 000 €. Dans un premier temps, l'achat d'un scanner, trop coûteux, est exclu.
- La Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 implique, entre autres, la suppression du COS (Coefficient d'occupation des sols) et la suppression également de la superficie minimale de terrain pour construire. Cette loi, plus le « Grenelle II », impliquera la modification du PLU.
- Plan iode : 2 référents ont été nommés pour la distribution des comprimés d'iode liés au risque nucléaire : Gérard LEUX, titulaire et Denis MARCHAND, suppléant. Le village de Guermentes est concerné par sa proximité avec la centrale de Nogent sur Seine.
- DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) : ce document est obligatoire dans toutes les entreprises ou collectivités. Les démarches sont lancées pour se mettre en conformité. Il concerne tous les salariés et tous les postes de travail aussi bien techniques qu'administratifs. Il est révisable tous les ans. Denis Marchand s'est rapproché de la CAMG pour que les coûts liés à cette intervention et aux révisions obligatoires soient mutualisés.
- Elections : suite aux élections européennes, la suppression d'un emplacement d'affichage électoral rue Blanche Hottinguer a été décidée, pour des raisons économiques et pratiques.
- Travaux rue des Lilandry : pour l'instant le chantier se passe bien. La déviation et la mise en clignotant des feux tricolores permettent une circulation fluide. M. le Maire précise que le chantier va durer trois mois, car, immédiatement après la rénovation de la canalisation d'eau potable, la chaussée sera refaite. Il ajoute que la mise en place des déviations dépend de l'ART (agence routière territoriale) du Conseil Général et de la SFDE et non pas des communes concernées par les travaux.
- Il remercie les bénévoles qui ont participé à l'organisation du marathon.
- Il félicite l'association « LE CAIRN » qui est labellisé club de randonnée santé, le 100^{ème}. Il a transmis par mail à tous le Conseil Municipal, les fonctions des élus au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

•
Questions diverses (voir Procès Verbal sur le site).

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2014.

PRESENTS :

Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Michèle GASTAUD, Arame KONATE, Gérard LEUX, Annie LUTTENAUER, Patricia ROMAN, Annie VIARD.

ABSENTS EXCUSES :

Thanh Huong TRAN qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND.
Jean-Philippe RAFFOUX qui a donné pouvoir à Jacques COURPOTIN.
Pierre POMMIER qui a donné pouvoir à Annie LUTTENAUER.
Guy JELENSPERGER qui a donné pouvoir à Michèle GASTAUD.
Michel POYAC qui a donné pouvoir à Patricia ROMAN.

ABSENTE :

Véronique FONTAINE

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE REFECTION DES COURTS DE TENNIS.

La commune envisage de réaliser des travaux de réfection des deux courts de tennis, dont les sols, le muret et le grillage. Ces équipements sont mis à la disposition de l'association du Tennis Club et nécessite une réfection complète afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et améliorer la durée de vie des installations.

Le Conseil Municipal

DECIDE de réaliser les travaux de réfection des deux courts de tennis, du muret et du grillage

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire à Monsieur le Député Edouardo RIHAN-CYPEL

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

DECISION MODIFICATIVE N°1.

Il avait été prévu 10 000 € sur le compte 21316 pour équiper le cimetière d'un nouveau columbarium et repenser le jardin du souvenir. La commune a reçu une offre très intéressante permettant d'avoir 2 columbarium (soit 20 cases) au lieu d'un pour 995 € de plus. Il convient de réajuster les comptes par une décision modificative. L'équilibre budgétaire est maintenu par des virements de crédits au sein de chaque section.

Le Conseil Municipal,

ADOpte cette décision modificative.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Le Tribunal de Grande Instance de Meaux a rendu son jugement sur le dossier de monsieur PAMFILE. Celui-ci a été condamné à 500 € d'amende et est astreint à démolir les constructions illégales (véranda et terrasse sur le garage) dans un délai de 6 mois à compter du 24 juin 2014. Au-delà, il devra payer une amende de 50 € par jour de retard dans la remise en état des lieux. Michèle GASTAUD en profite pour informer l'assemblée qu'un rappel sera rédigé dans le journal de cet été sur les démarches administratives à effectuer en urbanisme.

La jardinière accidentée rue André Thierry a enfin été remplacée. Le délai a été long car la mairie était dans l'attente des documents du tiers pour les assurances.

Monsieur le Maire informe qu'il va demander des contrôles de police sur les rues Blanche Hottinguer et André Thierry car il a été constaté une vitesse excessive des automobilistes empruntant la déviation. Egalement, un contrôle sera fait sur le chemin de la belle inutile car il est de plus en plus emprunté par les 2 roues à moteur alors que c'est interdit.

La réunion avec les riverains de la plaine de jeux s'est bien déroulée. Il y a eu un réel échange entre les élus et les riverains mais sans grande surprise. Ils souhaitent que la plaine de jeux conserve cette vocation.

Il remercie les bénévoles qui ont participé à l'organisation du marathon de M&G.

Il propose de mettre à la fin de chaque PV une formule indiquant le délai pour envoyer ses corrections à partir de la date d'envoi et qu'il sera considéré comme accepté si aucune modification n'a été transmise dans ce délai. L'assemblée est d'accord.

Questions diverses (voir Procès Verbal sur le site).

L'intégralité de ces Procès Verbaux est consultable sur le site www.guermantes.info

Départ en retraite de Mme FRUCHAUD, Directrice de l'école maternelle du Val Guermantès.

Vendredi 13 juin, parents, enfants, collègues, élus de Conches et Guermantès, anciens élèves se sont retrouvés autour d'Isabelle FRUCHAUD pour lui **souhaiter une longue et heureuse retraite**, après les 20 années passées au service de notre école maternelle du Val Guermantès.

La soirée a commencé par un **très beau et émouvant discours** de Madame FRUCHAUD, puis une **chanson reprise en son honneur** par petits et grands. Les Maires de Guermantès et Conches lui ont ensuite remis un magnifique bouquet avec **les mots de remerciements** pour ces belles années consacrées aux enfants de nos communes. Enfin, la fête s'est terminée, dans une **ambiance très conviviale**, autour du verre de l'amitié (offert par le SIVOM) et de très bonnes réalisations culinaires confectionnées par les uns et les autres..



Ecole élémentaire du Val Guermantès : jeux olympiques et récompenses pour les futurs collégiens.

Les **traditionnels Jeux Olympiques** des 4 classes élémentaires se sont déroulés le vendredi 27 juin sous la direction de l'équipe enseignante assistée par les parents d'élèves. Une coupe a été remise à l'équipe **du pays vainqueur (Espagne)** qui remettra en jeux ce trophée l'an prochain. Chaque enfant a reçu en récompense une médaille commémorative. A l'issue de ces exploits sportifs, il a été offert, de la part du SIVOM, **un dictionnaire de langue française** pour les 13 élèves passant en classe de 6^e remis par Mme VIARD, 1^{ère} Adjointe de Guermantès et M. NION, Maire de Conches, en présence de nombreux élus. L'association des parents d'élèves a clôturé cet événement par une **distribution de bonbons**.



Kermesse des écoles.



Samedi 21 Juin, en ce premier jour d'été, le soleil était au rendez-vous pour accueillir les nombreux participants à **cette traditionnelle fête de fin d'année scolaire**.

L'association de parents d'élèves, organisatrice de cet événement, avec le soutien des Mairies de

Guermantès et Conches, a permis aux petits et grands de se retrouver autour de **stands de jeux incontournables** comme : la pêche à la ligne, le maquillage, une structure gonflable pour « les sauts périlleux », la tombola avec de nombreux lots... sans oublier le coin repas avec barbecue qui permettait de se restaurer et qui a rencontré un grand succès.

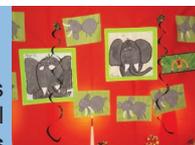
Vers 13h, le député, Eduardo RIHAN-CYPEL nous a fait l'honneur de sa présence. L'école de musique de Conches nous a également **offert un mini concert** sous les arbres.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette belle journée et qui ont permis sa réussite !



Bravo à la Maternelle !

Le samedi 24 mai, comme chaque année, les enseignants de la maternelle du Val Guermantès, ont offert aux parents, une **très belle exposition des œuvres de leurs enfants**, confectionnées tout au long de l'année.



Une chorale de l'ensemble des élèves a également enchanté un public toujours aussi nombreux. Un grand merci aux enfants et à toute l'équipe dynamique de notre maternelle !



Petites balades fluviales

9, 23, 30 juillet 2014
6, 20, 27 août 2014
14h et 16h 1h30

Pique-nique flottant

14 juillet 2014
12h 2h30

Le merveilleux chocolat

20 juillet et 10 août 2014
15h 2h



Idées de sorties !

(proposées par la halte fluviale de Marne et Gondoire)

Petites histoires de 1914

27 juillet et 24 août 2014
15h 2h30

Embarquement pour les îles

29 août 2014
20h30 2h

Office de Tourisme Marne et Gondoire

Tarifs et Réservations
01 64 02 15 15

tourisme.marneetgondoire.fr

f t g i p

Embarquement 15 min avant le départ.



Un 5^{ème} Fêt'stival très réussi.

Troisième tentative sur l'espace vert du Val Guermantès, avec la bienveillante autorisation des communes de Guermantès et Conches sur Gondoire, ce 22 juin.

Contrairement aux années précédentes placées sous le signe de la pluie et/ou du froid cette année monsieur Météo a été avec nous ; résultat : **plus de 200 voitures** exposées dont une dizaine de voitures « stars de cinéma », un public conséquent, des gens (et des organisateurs) heureux.

Dès le matin la manifestation se présente bien avec les premiers arrivants, bien avant l'heure, décidés à faire la **balade de 66 km proposée**. A 10h top départ pour plus de 50 véhicules en direction de la **vallée du Grand Morin** et de la forêt de Crécy. Une promenade alternant grandes lignes droites et petites routes de campagne sinueuses qui fut bien apprécié des partants.

Après une pause pique-nique à l'ombre des arbres, bien approvisionnée par nos stands de restauration mais aussi par les musettes des participants, la **première prestation du**

groupe « Les Banga's' » fut chaleureusement saluée. 15h, le **concours d'élégance**, tout en décontraction, fut jugé par les édiles de nos deux villages, deux membres des associations organisatrices et un représentant des exposants. Une **bonne trentaine de voitures** inscrites, un record, et une distribution de lots conséquente grâce à nos généreux partenaires qui nous suivent tous les ans même si les difficultés économiques actuelles se ressentent sur leur participation. **La liste des gagnants** dans les catégories avant guerre, populaire, américaine, rod et custom ou sport et prestige mais aussi le prix du jury, de la voiture de cinéma ... **sera consultable sur le site de l'association.**

Pour finir la journée en beauté « Les Banga's' » ont de nouveau fait le show en proposant **chansons mythiques** mais aussi derniers « tubes » pendant qu'exposants et collectionneurs s'activaient pour libérer la place. **Un grand merci** aux municipalités, à nos sponsors, à l'ensemble des bénévoles et à tous les participants pour la réussite de cette journée.

Jean-Paul VIGNAUD, Président



La Rhubarbinette,

Potager associatif collectif de Conches-sur-Gondoire,
vous invite

LE DIMANCHE 6 JUILLET

Nous vous proposons :

de 11h à 13h : venez jardiner avec nous !

de 13h à 15h : pic-nic chacun apporte de quoi manger, boire et partager, ainsi que sa vaisselle (qui sera lavable sur place)

à partir de 15h : "Nature, grenouilles et compagnie !"

les jardiniers vous proposent un spectacle tout public

Ce jour-là, nous collecterons :

- * des pots de fleurs en terre
 - * des pulls usagés en polaire
- (pour Béatrice qui recueille les bébés écureuils orphelins)

Vous nous trouverez : ruelle Binette, grille à gauche du numéro 21, dans le virage, à Conches-sur-Gondoire, presque face à l'école élémentaire Gustave Ribaud

Retour sur le 10^{ème} Marathon de Marne & Gondoire.



Dimanche 8 juin avait lieu le 10^{ème} Marathon de Marne & Gondoire. Tôt le matin, le **point de ravitaillement mettant à l'honneur le Brésil** avait été installé et décoré devant la Mairie. Elus et bénévoles étaient prêts pour accueillir le 1^{er} marathonien lors de son passage vers 11h20.

En relais Homme, l'équipe « MEGAFAGE » a couru en **2:35:55** tandis que l'équipe féminine « LES LAVEUSES » a fait la course en **3:20:04**.

En individuel masculin, Jean-Jacques MOROS, a fini la course en **2:53:08** et en individuel féminin, Victoria BONNIN a conclu en **3:38:46**. Bravo aux vainqueurs !

Un grand merci à Eric CHATONNIER qui a représenté **Guermantès** dans le relais des élus. Son équipe est arrivée 8^{ème}. Monsieur le Maire et tous les élus tiennent également à remercier Jean-Pierre LAMÉDÉE, Jean LUTTENAUER, Dominique et Jean-Pierre TOULY, Jacky SCHEIDECKER et Isabelle ARNOULT pour leur aide précieuse et efficace tout au long de la journée.



Coupe Jean-Pierre KERVERN.

Le Bridge Club de Guermantès organise chaque année un tournoi de Bridge : « La Coupe Jean-Pierre KERVERN ». Cette compétition a lieu en **souvenir de notre ami Jean-Pierre KERVERN**, décédé en 2007, membre très apprécié et très actif de notre Club et du Foyer Rural pendant de longues années. Autour de notre Président, Jacques THIOLIÈRE, on reconnaît **les vainqueurs de l'édition 2014**, de gauche à droite : Bernard GODET, Marie Thérèse MICHENOT, Béatrice CHAUSSIVERT et René NOËL. Après le Tournoi, les bridgeurs se sont retrouvés, dans une **ambiance très sympathique et conviviale**, autour d'un buffet dont les mets proposés avaient été préparés par nos bridgeuses et bridgeurs, cuisinières et cuisiniers talentueux.

Championnat de France des clubs de Bridge.

Enfin l'équipe de Guermantès, composée de Marie-Claire WURMSER, Lucienne CANDÈS, Robert BAFFIER et Jacques THIOLIÈRE, a réussi un très beau parcours en compétition Interclubs en terminant première des équipes du Comité Régional puis seizième sur les trente six équipes disputant la Finale Nationale.

Jacques THIOLIÈRE, Président



Une première !

Deux associations, les Ecureuils (Ciné-club) de Gouvernes et les Anciens Combattant de Conches-sur-Gondoire - Guermantès - Gouvernes se sont unies pour organiser **une journée festive** sur une thématique du moment : **l'anniversaire du centenaire de la première guerre mondiale.**

Au programme de cette journée exceptionnelle du 28 juin 2014 à laquelle participaient **52 membres** et amis des deux associations :

- La visite du musée de La Grande Guerre à MEAUX, (aller/retour en CAR)
- Apéritif et barbecue dans la salle des fêtes pour lesquels chacun a mis la main à la "Pâte", (notamment pour la création de desserts)
- Projection du film dans sa version intégrale restaurée **LA GRANDE ILLUSION**. Un film de 1937 de Jean Renoir avec Jean Gabin, Pierre Fresnay, Erich Von Stroheim. Film ayant pour thème la Première Guerre mondiale et les relations sociales entre les protagonistes.

Les Maires des communes de Gouvernes et de Guermantès participaient à cette journée qui s'est déroulée dans une excellente ambiance et une grande convivialité. Souhaitons que d'autres réunions de ce type puissent à nouveau se concrétiser...



Retour sur la Fête du Tennis.

Le Samedi 14 juin 2014, le Tennis Club de Guermantès, a organisé sa **fête annuelle** à l'occasion des finales Femmes et Hommes de son tournoi interne. Après des matchs âprement disputés, chez les femmes **Dominique TOULY** à triomphé de Séverine LUCAS et chez les hommes **Michael FAUVE** à battu Jean Pierre RENUCCI. La journée s'est terminée autour d'un bon repas accompagné de musique et en présence de Monsieur Denis MARCHAND, Maire de Guermantès et de nos **sponsors et partenaires Guermantais** : Verty Service, CITB, le garage FORD, Etablissement Morille, la Pizzeria Cesena, MVL Multimédia, Salon de beauté « EPHELIDES », l'agence Swisslife. Après avoir bien transpiré au son des différentes musiques, nous sommes donné rendez vous au **27 juin 2015**. Un grand merci à toutes nos équipes qui ont brillamment **représenté notre club et la commune de Guermantès** sur les courts du département. Bravo à vous toutes et tous.

Daniel POUPART, Président



Ephelides

Votre Institut de beauté vous offre :

- 25 %

sur un rituel Decléor visage ou corps

Offre réservée
aux habitants
de Guermantès !

Sur présentation de ce coupon, valable jusqu'au 31/12/2014

Prenez rendez vous au 09.83.67.57.16

TRAVAUX À PRÉVOIR



Nous vous rappelons que tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre maison et/ou de ses annexes doit faire l'objet d'une déclaration de travaux ou d'une demande de permis de construire.

Pour toute modification de façade, création d'ouverture, agrandissement, construction nouvelle, piscine, ravalement, changement de clôture, etc... **N'OUBLIEZ PAS de vous adresser à la Mairie.**

ENTRETIEN DES HAIES

Pour des raisons de sécurité, les propriétaires ou locataires sont tenus de tailler leur(s) haie(s) à l'aplomb des limites de propriété de façon à ne pas empiéter sur le domaine public. Ils devront s'assurer de l'entretien régulier de leur(s) haie(s) pour laisser en permanence l'espace public et les biens s'y trouvant libres d'accès. En cas de non respect de la réglementation, un constat sera établi et une mise en demeure adressée au riverain concerné pour effectuer le nécessaire.

Quelques conseils de jardinage.



Lorsque vous tondez votre pelouse et faites du jardinage, il vous est recommandé de privilégier autant que possible :

- **la pratique du compostage** (vous fabriquerez ainsi votre propre « engrais vert » / plusieurs possibilités pour avoir un composteur chez soi : un peu de bricolage vous permettra d'en fabriquer un vous même ou vous pouvez en acheter un en grande surface ou encore voir les conditions d'achat éventuel d'un composteur auprès du SIETREM pour un montant de 20€ : www.sietrem.fr)
- l'apport de vos déchets verts dans les déchetteries du SIETREM (y compris la tonte du gazon !).

Si vous ne le pouvez vraiment pas, le SIETREM vous autorise à présenter, en quantité limité ce type de déchets à la collecte des ordures ménagères mais en respectant scrupuleusement les consignes de collecte. Cependant et en outre, une collecte des déchets verts à Guermantès a lieu le 4^{ème} jeudi de mai à novembre.



sietrem

Dans la mesure où notre village a donc un service de collecte des déchets verts en porte à porte, aucun déchets verts n'est pris en même temps que les ordures ménagères sur la période de mai à novembre. Au-delà de cette période, deux sacs par collecte OM sont tolérés mais pas de fagots.

Une question, un doute :

Du Lundi au Vendredi
www.sietrem.fr N° Vert 0 800 770 061 info@sietrem.fr
 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30



Aide au cartable.

Le CCAS offre aux enfants de Guermantès scolarisés en élémentaire à l'école du Val Guermantès une aide au cartable de 20 €, sous conditions de ressources.*

*plafond max 3 000 € de revenus brut/famille - justificatif de ressources (dernier avis d'imposition) à fournir.

Guide des séniors.

Le Conseil Général de Seine et Marne édite un GUIDE DES SENIORS. Cet ouvrage est une mine d'informations, pour les anciens mais aussi pour leurs familles.

On y trouvera par exemple des solutions pour un maintien à domicile, des informations sur les aides au logement possible ou des conseils sur la santé et la prévention. Des exemplaires de cette brochure sont à votre disposition dans le hall de la Mairie.

Plan canicule 2014.

Depuis la canicule de 2003, l'Etat a mis en place « le plan canicule ». Les communes par l'intermédiaire des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) se doivent de répertorier :

- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les personnes handicapées,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes fragilisées par la maladie, qui pourraient avoir besoin d'aide, de soutien, de visite ou de secours, durant l'été.

Si vous remplissez ces critères, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire sur le registre de la Mairie :

- soit par téléphone au 01.64.07.59.12
- soit par courriel : mairie-de-guermantès@wanadoo.fr
- soit directement à l'accueil aux heures d'ouverture de la Mairie

L'inscription peut se faire par vous même ou par un tiers (famille, voisin, ami, infirmière..) sous réserve de votre accord.

Les membres du CCAS prendront contact avec vous par téléphone. En vous rendant visite, ils vérifieront que vous allez bien, répondront à vos besoins si nécessaire. Vous trouverez, ci-joint, une brochure de conseil à ce sujet, un numéro d'appel gratuit (conseils et mise en relation avec une hôtesse) au 0800.06.66.66. Pour plus d'informations : www.sante.gouv.fr

De plus, en dehors du « Plan Canicule » souhaitez-vous que le CCAS prenne contact avec vous pour des visites régulières ou autre ? Venez en parler avec nous en contactant la Mairie.



Validité de la CNI de 15 ans en Europe.

Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans (personnes majeures), les autorités des pays suivants ont **officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage** : Bulgarie - Hongrie - Monaco - Monténégro - Slovénie - Suisse - Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

Pour tous les autres pays, une vérification est nécessaire (cf : www.diplomatie.gouv.fr)

ATTENTION : les autorités des pays suivants ont officiellement fait savoir qu'elles n'acceptaient pas, comme document de voyage, la carte nationale d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso est antérieure à la fin du séjour (même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité) :

Malte - Serbie - Turquie

Communes proposant le passeport biométrique.

Nous vous rappelons que Guermantès **ne délivre pas les passeports biométriques**. Les communes les plus proches sont Bussy-saint-Georges, Lagny-sur-Marne, Torcy, Serris, Pontault-Combault, Chelles. Pour une liste plus complète mais non exhaustive, renseignez-vous sur www.service-public.fr ou en Mairie. Sachez également que dans un 1^{er} temps, il faut **prendre un rendez-vous avant de vous rendre dans la Mairie de votre choix** et que les délais augmentent en période estivale.

Démarchage abusif.

Il semble que certains démarcheurs à domicile **utilisent des procédés mensongers** pour arriver à leurs fins, y compris en se recommandant de la Mairie. Nous vous informons que nous n'avons **missionné aucune société**. En période estivale, soyez particulièrement vigilants. Nous recommandons particulièrement aux personnes âgées de **ne pas laisser entrer de démarcheur chez elles**, de ne donner aucun renseignements bancaire ou autre. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler la Mairie.



Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, Par internet (www.mon.service-public.fr)

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.